

Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

**Rapport de l'atelier régional sur la mobilisation
en faveur du Nouveau Partenariat pour le
développement de l'Afrique**

Le rôle du secteur privé et de la société civile

(Accra, Ghana, 28-30 mai 2003)

Juin 2003

Table des matières

	page
I. Introduction	43
Contexte	43
Objectifs	43
Participation et themes retenus	44
Ouverture de la session.....	44
II. Résumé des séances plénières	46
Séance plénière I: Vue d'ensemble du NEPAD	46
Séance plénière II: <i>Rôle du secteur privé dans l'appui à la mise en euvre du NEPAD</i>	47
Séance plénière III: <i>Mobiliser la société civile en faveur de a realization du NEPAD</i>	48
Séance plénière IV: <i>Action des organizations de femmes en faveur du NEPAD</i> ...50	
Séance plénière V: <i>L'expérience du Ghana en matière de creation de partenariats avec le secteur privé et avec la société civile en vue de la mise en oeuvre des priorités du NEPAD</i>	51
Séance plénière VI: <i>Synthèse : premier jour</i>	53
Séance plénière VII: <i>Rapports des groupes de travail</i>	53
Séance plénière VIII: <i>Synthèse des recommandations et suivi</i>	62
III. Séance de cloture	64
Annexes	
Annex I: Séance d'ouverture : déclaration et remarques	23
Annex II: Programme de travail	33
Annex III: Liste des participants	35

I. Introduction

Contexte

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a notamment pour rôle de promouvoir le développement de l'Afrique et en particulier d'appuyer la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Ghana, il a organisé un atelier régional sur « La mobilisation en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – le rôle du secteur privé et de la société civile » qui s'est tenu à Accra, du 28 au 30 mai 2003. L'atelier s'inscrit dans le contexte de la résolution 57/7 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002. Celle-ci a accueilli avec satisfaction le NEPAD en sa qualité de programme de l'Union africaine reflétant la vision et l'engagement de tous les gouvernements africains et de leurs peuples en faveur de la paix et du développement. La résolution a reconnu, entre autres, l'importance d'un engagement du secteur privé et de la société civile dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat qu'elle a vivement encouragé.

Objectifs

Offrir un cadre au dialogue entre représentants du secteur privé et de la société civile en vue d'apprécier le rôle de leurs organisations à l'appui du NEPAD et d'examiner les mécanismes permettant de le renforcer dans la mise en oeuvre de ce dernier, tel était l'objectif principal de la réunion. Ses objectifs spécifiques étaient notamment les suivants :

- Échange de vues du secteur privé et de la société civile sur la conception du partenariat mondial telle que formulée dans le NEPAD;
- Examen du rôle de la société civile, notamment les organisations de femmes, pour sensibiliser les organisations locales et le grand public aux objectifs et priorités du NEPAD;
- Partage des informations sur les initiatives/activités courantes et prévues du secteur privé et de la société civile à l'appui du NEPAD;
- Élaboration de stratégies et de mécanismes à l'appui du NEPAD en vue d'un partenariat effectif et efficace entre pays africains, secteur privé et société civile; et
- Mise en place de mécanismes facilitant le dialogue, les consultations et les interactions avec le secteur privé et la société civile quant à leur engagement et leur appui à la mise en oeuvre du NEPAD.

Les conclusions et les recommandations de l'atelier constitueront des contributions aux sections appropriées du rapport du Secrétaire général sur l'appui prêté à la mise en oeuvre du NEPAD qui sera soumis à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Participation et thèmes retenus

Plus de 36 participants issus des secteurs public et privé et de la société civile, notamment des organisations de femmes de 15 pays des cinq sous-régions d'Afrique, ainsi que les organisations du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale (la liste des participants figure à l'annexe 3 de ce rapport) ont pris part à la réunion. Divisée en séances plénières et en sessions de groupe de travail, elle a donné lieu à un dialogue interactif et à des débats sur les stratégies et les mécanismes permettant de renforcer l'engagement du secteur privé et de la société civile dans la réalisation des priorités du NEPAD.

Des spécialistes ont présenté des communications sur le rôle du secteur privé, de la société civile et des organisations de femmes dans la mise en oeuvre du NEPAD ainsi que sur l'expérience du Ghana en matière d'instauration de partenariats avec le secteur privé et la société civile. Les communications ont constitué la base des débats des séances plénières ainsi que des échanges plus approfondis au sein des groupes de travail. En outre, des documents de travail sur le rôle des différentes organisations du secteur privé et du secteur civil représentées à la réunion ont été distribués, contribuant ainsi à enrichir les débats.

M. J. E. Quarshie, Directeur par intérim du Ministère ghanéen de la coopération régionale et du NEPAD, a présidé la réunion.

Ouverture de la session

M. Kwame Nkwaku, Assistant spécial du docteur K. K. Apraku, Ministre de la coopération régionale et du NEPAD du Ghana, a prononcé le discours d'ouverture au nom du Ministre qui avait dû se rendre en mission officielle à Abuja, Nigéria. M. Nkwaku a très chaleureusement souhaité la bienvenue aux participants au nom du Ministre.

Dans le discours présenté par M. Nkwaku, le docteur K. K. Apraku a félicité les organisateurs de la réunion de leur initiative, notamment le programme qui illustre la volonté de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes d'établir des mécanismes concrets pour appuyer le NEPAD et le développement de l'Afrique. Il a également rendu hommage au PNUD pour son aide qui a facilité la mise en place du secrétariat du NEPAD au niveau national et a ainsi permis au Gouvernement de manifester clairement à ses citoyens l'importance qu'il attache au NEPAD.

La création du Ministère de la coopération régionale et du NEPAD visait à faire progresser la réalisation du NEPAD tout en définissant explicitement le lien entre les efforts nationaux de développement du Ghana et les mesures d'intégration en cours avec les pays voisins tant de la sous-région que du continent africain. Sa création répond aussi à l'étranglement de la plupart des marchés africains et dès lors à la nécessité de s'acheminer vers l'intégration régionale de manière à atténuer l'impact de la mondialisation.

Il a souligné les quatre conditions – la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance politique, nécessaires pour réduire la pauvreté et réaliser le développement socioéconomique de l'Afrique. À cet égard, le Ministre a fait état des efforts du Gouvernement

ghanéen visant à susciter la participation du secteur privé et de la société civile au moyen du Dialogue économique national et de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Il a rappelé aux participants l'importance de renforcer les capacités du secteur privé et de la société civile pour appuyer la réalisation des priorités du NEPAD. Il espérait, à cet égard, que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle utile en facilitant ce processus et en encourageant la réunion à rechercher des solutions appropriées pour relever les défis qui freinent la contribution du secteur privé et de la société civile en faveur du NEPAD.

Le Coordonnateur résident du PNUD et Représentant résident du PNUD au Ghana, M. Alfred Sallia Fawundu, dans son allocution d'ouverture, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné l'importance qu'attache le NEPAD à l'élimination de la pauvreté. En outre, le NEPAD constitue une opportunité d'accélérer le rythme du développement tout en assurant sa durabilité. Toutefois, l'élan dynamique du NEPAD est tributaire de la sensibilisation, de la participation et de l'engagement du secteur privé et de la société civile. Le PNUD s'est attaché à appuyer fermement le NEPAD à la fois au niveau régional et au niveau national. Par exemple, l'appui du PNUD a permis au Ghana de mettre en place et d'assurer le fonctionnement du secrétariat du NEPAD. Des activités de plaidoyer contribuent également à mieux le faire connaître et à mobiliser des appuis divers en sa faveur.

Il a déclaré que le PNUD se félicite de la tenue de cette réunion comme opportunité offerte au secteur privé et à la société civile de rechercher des moyens novateurs de renforcer leur rôle dans la mise en oeuvre du NEPAD. Il a souligné l'importance cruciale d'un dialogue permanent pour mettre en place et consolider des mécanismes de participation. Il a rendu hommage au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour son initiative de tenir cet atelier qui manifeste une fois de plus la volonté des Nations Unies de relever les défis du développement de l'Afrique.

Mme Yvette Stevens, Directrice du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a déclaré dans ses remarques liminaires que le NEPAD fournissait l'occasion d'un nouveau regard sur l'Afrique. Elle s'est félicitée de la forte volonté politique qui s'est exprimée en faveur du NEPAD. Toutefois, davantage devait être fait en ce qui concerne son appropriation par le secteur civil et la société privée. Elle a engagé les participants à voir dans le NEPAD un programme en faveur du développement de l'Afrique, indépendamment du fait qu'ils y avaient ou non pris une part active dès sa conception.

Elle a rappelé aux participants le principal objectif de la réunion : offrir l'occasion aux représentants du secteur privé et de la société civile de différentes parties du continent africain de réfléchir ensemble sur les obstacles, déterminer les mesures spécifiques à prendre pour les surmonter et formuler des recommandations concrètes. Elle a poursuivi en indiquant que la principale raison du choix du Ghana comme lieu de réunion était due aux mesures importantes adoptées par ce pays pour y rendre le NEPAD opérationnel en très peu de temps. Cet exemple, a-t-elle ajouté, peut apporter des données utiles aux autres pays africains sur la façon de concrétiser le NEPAD qui pour l'heure semble encore souvent être une abstraction lointaine. Le texte des trois discours de la séance d'ouverture figure à l'annexe I du présent rapport.

II. Résumé des séances plénières

Avant de commencer la réunion proprement dite, le Président a invité Mme Raj Bardouille, Économiste principale au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Coordinatrice de l'atelier, d'informer les participants sur le déroulement des travaux. Ainsi que l'indique l'ordre du jour (figurant à l'annexe de ce rapport), elle a rappelé aux participants que trois jours durant, en séances plénières et en groupes de travail, ils auraient à se pencher sur le rôle du secteur privé, de la société civile et des organisations de femmes à l'appui du NEPAD, ainsi que sur l'expérience du Ghana à cet égard. Elle a souligné l'importance que revêtent les mécanismes de coordination au niveau national pour rassembler les informations sur les activités du secteur privé et de la société civile dans ce domaine. Elle a engagé les participants à mettre à l'étude ces mécanismes en vue de formuler des recommandations appropriées.

Séance plénière I : Vue d'ensemble du NEPAD

Mme Yvette Stevens, Directrice du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, s'est faite l'interprète du secrétariat du NEPAD en transmettant ses excuses de n'avoir pu prendre part à la réunion et d'y présenter le NEPAD. Elle a ensuite donné une vue d'ensemble du NEPAD. Dans sa communication, Mme Stevens a d'emblée fait état des deux conditions préalables requises pour réaliser un développement durable, inscrites dans le NEPAD : la paix et la sécurité ainsi que la démocratie et la bonne gouvernance. Elle a ensuite indiqué ses priorités, notamment l'infrastructure (énergie, transports, eau et assainissement, technologies de l'information et des communications), la valorisation des ressources humaines (élimination de la pauvreté, éducation, inversion de la tendance à la fuite des cerveaux, santé), agriculture, environnement, culture, science et technologie. Elle a également mentionné quelques projets en cours dans des domaines cruciaux du NEPAD tels que l'infrastructure, l'agriculture et la promotion du secteur privé. Sa présentation avait pour but de situer les domaines d'actions prioritaires dans lesquels le secteur privé et la société civile pourraient rechercher les façons d'intensifier leurs activités à l'appui du NEPAD.

Un débat animé s'en est suivi sur la question des liens entre le NEPAD et les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire; sur l'approche directive préconisée par certains responsables africains et par certains donateurs lors du lancement de l'initiative du NEPAD qui par ailleurs reste assez mal connu au sein des populations; et sur l'échéancier de la mise en oeuvre du NEPAD.

Il a été convenu que les objectifs du Millénaire faisaient partie du NEPAD. Ils sont de plus en plus perçus comme constituant le volet d'allégement de la pauvreté au sein de ce dernier. En ce qui concerne l'approche directive des débuts du NEPAD, Mme Stevens a fait valoir que le NEPAD bénéficiait de l'appui de responsables africains importants et que presque tous les pays y avaient souscrit. Bien qu'au départ le NEPAD ait été le fruit de l'initiative de quelques responsables africains, il a été accepté par un large éventail des sociétés africaines et de leurs partenaires internationaux comme cadre des transformations de l'Afrique au cours des prochaines années. De surcroît, a-t-elle ajouté, le fait que les responsables africains soutiennent le NEPAD présente d'autres avantages. Les initiatives précédentes, telles que le Nouvel Ordre du

jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, l'initiative spéciale des Nations unies pour l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ont échoué en partie parce qu'elles ne bénéficiaient pas du soutien et de l'appui des responsables africains. Du fait que le NEPAD soit une initiative purement africaine, il a récolté l'appui d'une large gamme d'acteurs sociaux, y compris les dirigeants politiques. C'est pourquoi l'appui enthousiaste des responsables africains assure un bon espoir de réussite.

Elle a déclaré que la question aujourd'hui n'était pas de savoir si le NEPAD était le fruit d'une approche directive ou d'une initiative issue de la base, mais bien de rechercher de quelle façon le mettre en oeuvre. Elle a souligné à quel point il était important que les responsables africains fassent mieux connaître le NEPAD aux populations et touchent l'ensemble du corps social, notamment le secteur privé et la société civile. En ce qui concerne l'échéancier de la mise en oeuvre du NEPAD, Mme Stevens a indiqué que le NEPAD constituant le cadre des activités de développement, il n'avait pas de ce fait d'échéancier fixe. Elle a ensuite ajouté que toute une série d'activités diverses étaient en cours de réalisation dans de nombreux pays africains. Toutefois, la manière dont le NEPAD deviendra une réalité tangible est une question que chacun doit se poser en s'efforçant d'améliorer la situation des populations en Afrique.

Séance plénière II : Rôle du secteur privé dans l'appui à la mise en oeuvre du NEPAD

Dans sa communication, un des experts, le docteur Karamo Sonko, a examiné le rôle du secteur privé dans le développement économique. Il a relevé la diversité des dimensions des activités du secteur privé en Afrique en faisant remarquer que la plus grande partie de ce secteur dans la plupart des pays africains était constituée du secteur informel et de microentreprises dont généralement la productivité était faible. Sa communication a également évoqué les nombreux problèmes confrontant le secteur privé en Afrique, notamment le manque d'infrastructures et de services d'appui, la corruption et la bureaucratie, des politiques n'incitant ni l'épargne ni les investissements, un système juridique opaque et des marchés fragmentés et de faible dimension.

Il a donné quelques exemples de la façon dont le secteur privé appuie le NEPAD. Néanmoins, il a souligné l'urgente nécessité de démystifier certaines perceptions négatives de la situation politique et économique du continent en vue de mobiliser les ressources du secteur privé – tant nationales qu'externes. Les médias ont un rôle crucial à jouer à cet égard. Il a également souligné la nécessité de renforcer la crédibilité et la capacité financière du NEPAD pour être en mesure de mobiliser le soutien du secteur privé. Sa communication a présenté des recommandations sur les moyens de renforcer l'engagement du secteur privé aux niveaux national, sous-régional et régional. À cet égard, la nécessité de mettre en place des mécanismes appropriés pour les interactions entre le gouvernement et le secteur privé a été mise en évidence. Le partenariat entre le secteur public et le secteur privé a été considéré comme un mécanisme important de mobilisation des capitaux privés à l'appui du NEPAD. Dans sa communication, il a également souligné l'importance de jouir d'une certaine indépendance financière en créant, par exemple, un fonds du NEPAD destiné à promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé.

La discussion qui a suivi a porté notamment sur les points suivants :

- Le défi posé par la mobilisation de ressources internes pour le développement et la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide extérieure. Ceci requiert la création de conditions favorables aux entreprises et l'instauration de la confiance dans l'économie nationale pour attirer les investissements privés. À cette fin, l'étude des mécanismes de mobilisation des ressources internes requises par les priorités du NEPAD a été proposée;
- L'urgente nécessité de trouver une solution au problème de la dette extérieure de l'Afrique de manière à minimiser la fuite des ressources pour les affecter au développement;
- La nécessité d'arrêter un calendrier pour réaliser les objectifs du NEPAD. Dans cette perspective, un mécanisme de suivi devra être mis en place;
- La nécessité d'améliorer les bases macroéconomiques fondamentales, notamment la réduction des taux d'intérêt nationaux qui, en étant élevés, freinent les investissements.

Séance plénière III : Mobiliser la société civile en faveur de la réalisation du NEPAD

Le document de travail a été présenté par un expert, M. Gatachew Demeke. Il portait sur une approche novatrice des partenariats dans le cadre du NEPAD, permettant à la société civile africaine de participer véritablement, de concert avec les gouvernements, à la poursuite des objectifs et des priorités liés au relèvement et au développement de l'Afrique. Il y était souligné que la légitimité et la viabilité du NEPAD dépendraient de l'ampleur de la participation de la population, de la société civile et du secteur privé africains. Conscients de cette nécessité, les gouvernements africains se sont fermement engagés à établir des partenariats, notamment avec la société civile, dans le cadre des activités liées au NEPAD.

Plusieurs modalités de participation de la société civile aux activités liées au NEPAD, aux niveaux national, régional et international, sont définies dans le document. C'est ainsi que, dans plusieurs pays africains, la participation de la société civile à l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté a produit des résultats encourageants qui plaident en faveur d'une participation active de la société civile à l'évaluation future de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la société civile pourrait participer à d'autres activités entreprises dans le cadre du NEPAD dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, de la protection de l'environnement et de la culture, de la promotion de la marche vers la démocratie et des campagnes pour la bonne gouvernance, par exemple.

Au niveau régional, la société civile peut participer aux travaux de l'Union africaine par le biais de mécanismes tels que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique. Elle peut prendre part à l'évaluation intra-africaine et contribuer à l'action de la Conférence en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Au niveau international, de concert avec ses partenaires du nord, elle peut faire campagne pour l'Afrique, notamment en plaidant pour l'allégement de la dette, l'augmentation de l'aide publique au développement et l'accès aux marchés.

Le document met également en évidence les obstacles à une participation effective de la société civile aux activités liées au NEPAD. Il s'agit notamment de l'absence de volonté politique et des problèmes de développement, qui nuisent à l'efficacité des activités entreprises; de la méfiance du Gouvernement à l'égard des organisations de la société civile, qui entrave leur action en leur imposant des règles et des règlements administratifs excessivement complexes, ainsi que des contraintes budgétaires. Tout en soulignant que la société civile africaine est encore à l'état embryonnaire et ne possède pas le savoir-faire technique et administratif nécessaire pour participer efficacement au NEPAD, le document fait valoir qu'il est nécessaire pour les gouvernements d'adapter le cadre juridique aux activités de la société civile et de reconnaître que la société civile joue un rôle légitime et essentiel dans le changement politique et la politique gouvernementale. Pour que la société civile africaine puisse jouer un rôle appréciable dans les programmes et les projets liés au NEPAD, les gouvernements africains doivent concrétiser la volonté politique qu'ils ont exprimée lors de l'adoption de ce dernier.

Dans le cadre du NEPAD, l'une des principales difficultés était d'élargir les consultations et le dialogue avec les différentes parties prenantes et d'encourager leur participation à un degré plus élevé que par le passé. Si le NEPAD est bien connu au niveau des dirigeants et au niveau international, la participation de la population africaine est encore très limitée. La stratégie de communication doit être continue et comporter des dispositions concernant les éléments fournis à l'appui de l'ensemble du processus de réalisation du NEPAD, notamment la mise en place de réseaux nationaux et sectoriels promouvant et contrôlant la participation de la société civile au niveau national, ainsi que dans les différents domaines prioritaires de chaque secteur. De leur côté, les organisations de la société civile africaine devraient améliorer leurs capacités en matière de gestion du développement et les compétences techniques et administratives, notamment en vue de renforcer la capacité de gestion des projets, y compris en ce qui concerne la conception, l'élaboration, la mise en oeuvre, l'évaluation, l'administration et la comptabilité et d'acquérir des compétences, méthodes et techniques dans certains domaines en particulier.

Pour ce qui est de l'action de politique générale, les organisations de la société civile devraient approfondir et élargir leur compréhension du contexte et des procédures politiques, et notamment leurs compétences en matière d'analyse et de plaidoyer afin de pouvoir enrichir et influencer les priorités nationales. Ces organisations doivent savoir faire preuve de discernement et de professionnalisme lorsqu'elles mènent des campagnes de mobilisation, en formulant leur programme de travail en fonction du contexte national ou d'un contexte plus vaste et en mobilisant l'opinion publique en faveur des problèmes des pauvres ou des populations locales. Les organisations de la société civile africaine devraient réduire leur dépendance vis-à-vis des sources de financement extérieures afin de ne pas compromettre leur indépendance et leur légitimité en tant que défenseurs des populations africaines, ainsi que leur existence.

La présentation de ce document a été suivie d'un débat général qui a notamment porté sur les points ci-après :

- Des précisions ont été apportées au sujet de la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, qui n'est pas une composante

politique du NEPAD mais plutôt une instance chargée d'élaborer des politiques, ainsi qu'un mécanisme de contrôle et d'évaluation au service de l'Unité africaine;

- Il a été noté que le Groupe de travail provisoire de l'Union africaine sur la société civile ne favorisait pas activement la participation de la société civile aux activités régionales entreprises dans le cadre du NEPAD. Le Groupe de travail devrait s'employer à promouvoir davantage la participation de la société civile au NEPAD;
- Il existe une grande confusion quant au rôle et aux responsabilités de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD en ce qui concerne la mise en oeuvre des activités liées au Nouveau Partenariat. Les participants ont fait valoir que le mandat de l'Union africaine et les liens de cette organisation avec le processus du NEPAD étaient de moins en moins clairs. Il a été convenu que le rôle de l'Union africaine dans le cadre du NEPAD devait être explicité;
- Plusieurs participants ont présenté la situation dans leur pays en termes de participation de la société civile au NEPAD au niveau national. Toutefois, ils ont tous estimé qu'il était nécessaire de mettre en place, dans chaque pays, un coordonnateur pour la promotion et le contrôle de la participation de la société civile aux activités nationales se rapportant au NEPAD;
- L'organisation de la société civile africaine pose problème. Mieux organisée et informée, la société civile serait mieux à même de participer au NEPAD.

Séance plénière IV : Action des organisations de femmes en faveur du NEPAD

Le document a été présenté par un expert, Mme Adele Marthe Manguelle. Après un bref historique du lancement du NEPAD, elle a déclaré que le Nouveau Partenariat était mal connu du public, notamment des organisations féminines africaines, bien que les femmes travaillent depuis longtemps dans des domaines qui font partie intégrante de ses priorités, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures, de l'environnement, de la gouvernance politique et économique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'énergie, de l'enseignement et de la santé.

En s'appuyant sur l'étude du cas du Cameroun, les auteurs du document ont évalué la participation de femmes à différentes activités, à titre individuel ou dans des groupes et associations. Le document fait référence à des associations religieuses de femmes ayant lancé des campagnes de prévention des maladies, notamment du VIH/sida, et de formation; à des femmes cadres et à des groupes de femmes ayant mis en place des programmes de bourses réservées aux étudiantes souhaitant poursuivre des études scientifiques ou techniques; à l'existence de services d'information et de conseils gratuits destinés à améliorer la production agricole; à la participation à la culture intensive et à la transformation des produits de base locaux; et à des systèmes de crédit et d'épargne adaptés aux activités commerciales. L'expert a ajouté que toutes ces activités visaient à favoriser l'émancipation économique des femmes.

L'expert a également souligné les difficultés auxquelles sont confrontées les organisations de femmes, notamment en matière d'accès au crédit, à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que le peu d'influence des femmes dans la prise de décisions.

Selon les auteurs du document, le dialogue au sujet de la diffusion des principes relatifs au NEPAD est pratiquement inexistant entre les organisations de femmes et le Gouvernement camerounais. Il n'était pas surprenant que la société civile, y compris les organisations de femmes, n'ait pas été invitée à participer à la réunion organisée par la section de la communication du secrétariat du NEPAD en juin 2003, à Yaoundé. Le document évoque toutefois les efforts déployés par le coordonnateur résident des Nations Unies au Cameroun pour remédier au manque de concertation entre toutes les parties prenantes qui devraient contribuer à la diffusion et à la concrétisation des priorités au NEPAD.

Au cours du débat qui s'est ensuivi, l'accent a été placé sur les questions suivantes :

- La nécessité de faire mieux connaître le NEPAD parmi les organisations de femmes, en particulier les organisations locales, en les faisant participer à sa mise en oeuvre;
- La nécessité de mettre en place, au niveau national, un mécanisme tripartite auquel participent le Gouvernement, le secteur privé et la société civile, y compris les organisations de femmes, chargé de planifier et de concrétiser les priorités du NEPAD;
- La société civile et les organisations de femmes devraient se tenir informées des progrès réalisés dans l'application de la recommandation formulée à Durban en 2002 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Unité africaine à l'occasion d'une réunion sur l'égalité des sexes (50 % de femmes), concernant la nomination des commissaires de l'Union africaine dans le cadre du NEPAD;
- La capacité des organisations de femmes doit être renforcée afin qu'elles soient en mesure de participer efficacement à la mise en oeuvre du NEPAD.

Séance plénière V : L'expérience du Ghana en matière de création de partenariats avec le secteur privé et avec la société civile en vue de la mise en oeuvre des priorités du NEPAD

Le document présenté par M. Francis Appiah, Conseiller technique du Ministère de la coopération régionale et du NEPAD au Ghana, énumère les mesures concrètes que le gouvernement de ce pays a adoptées pour créer des partenariats avec le secteur privé et avec la société civile en vue de la mise en oeuvre du NEPAD. Les points suivants y sont examinés en détail : mesures prises par le Gouvernement ghanéen en vue d'intégrer les domaines prioritaires du NEPAD dans sa politique nationale; dispositifs administratifs et institutionnels mis en place en vue de la mise en oeuvre du NEPAD; expériences en matière de création de partenariats avec le secteur privé et la société civile; et obstacles à la mise en oeuvre du NEPAD.

On a fait valoir dans le document que les domaines prioritaires du développement national du Ghana ont coïncidé avec ceux du NEPAD, à savoir la bonne gouvernance, le développement des infrastructures, la modernisation de l'agriculture et le développement rural,

l'amélioration des services sociaux, y compris l'éducation, la santé, l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes et le développement du secteur privé. Il y est également fait mention des diverses structures mises en place dans l'administration afin de gérer les activités liées au NEPAD, notamment le Ministère de la coopération régionale et du NEPAD, pour harmoniser les initiatives gouvernementales, la vision panafricaine et les aspirations que représente le NEPAD.

Pour ce qui est de la participation du secteur privé à la mise en oeuvre du NEPAD, la volonté politique du Gouvernement de favoriser l'expansion de ce secteur est soulignée, en particulier les mesures prises pour institutionnaliser les relations entre pouvoirs publics et secteur privé. Cette volonté s'est concrétisée par la création d'un Ministère du développement du secteur privé chargé de créer un environnement porteur au Ghana. Les différentes mesures de facilitation du dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé sont décrites dans le document, notamment l'accord permanent prévoyant deux rencontres par an entre le Président et des représentants du secteur privé. D'autres modalités sont prévues : réunions avec le Ministre du développement du secteur privé; initiatives présidentielles spéciales en faveur du secteur privé, prévoyant notamment une aide financière publique; développement des exportations et création de fonds de placement; partenariats public/privé; création de capacités qui seront utilisées au profit du secteur privé.

Le document présente également l'expérience du Ghana en matière de création de partenariats entre le Gouvernement et la société civile dans le cadre de la mise en oeuvre du NEPAD – expérience à la fois vaste et variée. Le Gouvernement encourage une participation active de la société civile à la mise en oeuvre du NEPAD, dans le cadre des initiatives prises par les organisations de la société civile comme de celles menées en partenariat avec le Gouvernement. En dépit de la bonne volonté et de l'appui du Gouvernement et de la vitalité de la société civile ghanéenne, la création de partenariats avec la société civile au Ghana en est à ses débuts. Il en va de même des relations entre le secteur privé et le Gouvernement pour ce qui est de la mise en oeuvre du NEPAD. Les auteurs du document mettent en garde contre les obstacles qui devront être surmontés en vue de renforcer les partenariats entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile lors de la mise en oeuvre du NEPAD.

L'expérience du Ghana fournit un exemple concret des pratiques optimales en matière de mobilisation des énergies du secteur privé et de la société civile en faveur de la mise en oeuvre du NEPAD au niveau national. Après cet exposé, les participants au débat ont mis l'accent sur les points suivants :

- Le fait que le Ghana ait veillé particulièrement à ce que les conditions préalables du développement prévues par le NEPAD soient bien établies dans le pays est l'une des raisons majeures expliquant ses avancées importantes dans la mise en oeuvre du NEPAD;
- La volonté politique dont a fait preuve le Gouvernement en intégrant le NEPAD dans son propre plan de développement est essentielle;

- Le Ghana est le seul pays qui se soit doté d'un Comité interministériel sur le NEPAD. Cette instance joue un rôle crucial en assurant la coordination et en ciblant les actions de nature multisectorielle liées au NEPAD tout en rappelant aux différents ministres leurs responsabilités et leurs engagements à cet égard;
- Il faut féliciter le Ghana de la mise en place de sa structure ministérielle et de son rôle de chef de file, ainsi que de la création d'un Ministère de la coopération régionale et du NEPAD, et espérer que d'autres pays africains suivront la même voie;
- La nomination d'un Ministre chargé du développement du secteur privé et les initiatives présentées par le Président et dont la poursuite et la concrétisation sont confiées au secteur privé sont des mesures originales;
- La stratégie de mise en oeuvre adoptée par le Ghana fournit des exemples de pratiques optimales qui devraient être communiqués aux autres pays africains afin qu'ils en tirent profit également. À ce propos, les participants ont prié le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de faire réaliser une étude sur l'expérience du Ghana concernant la mise en oeuvre du NEPAD;
- Le lien que l'exposé a établi entre le NEPAD en tant que cadre de développement de l'Afrique, d'une part, et son application pratique au niveau national, ainsi que son intégration dans le programme de développement du Ghana, d'autre part, a « démystifié » de manière concluante le NEPAD, lui a donné un sens et a fait apparaître plus clairement son intérêt pour le développement socioéconomique des gens ordinaires.

Séance plénière VI : Synthèse : premier jour

Cette séance a permis de résumer les points les plus importants soulignés lors des réunions tenues le premier jour, au cours desquelles cinq exposés – suivis d'un débat général – ont été présentés. Elle a également été l'occasion de préciser certains des concepts évoqués dans les exposés, notamment l'initiative du NEPAD, qui doit être considérée comme un cadre de développement. Les exposés ont été bien accueillis. L'expérience du Ghana en relation avec le NEPAD a été jugée particulièrement satisfaisante. Les participants ont proposé qu'en guise de suivi, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique organise un atelier régional consacré aux enseignements tirés de l'expérience du Ghana.

Séance plénière VII : Rapports des groupes de travail

Le deuxième jour, les participants se sont répartis en deux groupes représentant le secteur privé et la société civile, y compris les organisations de femmes, afin d'examiner en détail le renforcement de la participation de ces deux parties prenantes à la mise en oeuvre du NEPAD, et de formuler des recommandations à cet égard. Chaque groupe a utilisé les objectifs du NEPAD comme cadre de réflexion. Les présidents de chaque groupe de travail ont présenté leur rapport. La qualité et le contenu des exposés ont été salués. Les rapports ont suscité un nouveau débat et notamment des observations, des éclaircissements, des commentaires, des recommandations supplémentaires et des activités de suivi concernant les questions examinées dans les rapports

des groupes de travail. On trouvera ci-après les principaux points relevés lors des débats, notamment les recommandations et les activités de suivi.

Groupe I : Recommandations sur la manière de mobiliser l'appui du secteur privé pour la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Le groupe du secteur privé présidé par M. Osei Boeh-Ocansey (participant représentant le secteur privé du Ghana) a examiné un certain nombre de questions qui sont regroupées dans les cinq domaines thématiques suivants.

i) Mécanismes prévus et nature de la participation et du dialogue du secteur privé dans le cadre de la mise en oeuvre du NEPAD au plan national

Les participants ont échangé les données d'expérience de leurs pays respectifs en ce qui concerne les mécanismes prévus pour faire participer le secteur privé à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat. Les représentants du Nigéria, de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Sénégal et du Gabon ont fait savoir que le secteur privé employait des moyens spécifiques pour appuyer cette mise en oeuvre. En revanche, les représentants du Kenya, de l'Ouganda, de la Zambie, du Congo-Brazzaville et du Burkina Faso notamment ont déclaré que leurs pays respectifs ne disposaient encore d'aucun mécanisme officiel pour faire participer le secteur privé à la mise en oeuvre du NEPAD. Quelques représentants ont noté par ailleurs que même s'il existait dans leur pays certaines structures ayant trait au secteur privé, elles n'entraient pas nécessairement dans le cadre du NEPAD. Cela était dû en grande partie au fait que la plupart des pays étaient encore au stade de la formulation des plans de mise en oeuvre de cette initiative à l'échelle nationale.

S'agissant de la nature du dialogue, les représentants ont exposé les divers moyens par lesquels le secteur privé structuré avait dialogué avec le Gouvernement, notamment dans le cadre de réunions périodiques avec les ministères compétents, de forums de consultations commerciales et de comités conjoints, pour étudier les problèmes compromettant la croissance et le développement du secteur privé. Certains représentants ont rapporté que ce type de dialogue, souvent ouvert et constructif, pouvait promouvoir le développement du secteur privé dans leurs pays. La plupart des participants ont noté toutefois que, dans leurs pays, le dialogue n'avait pas encore été mis en place dans le contexte du NEPAD.

L'expérience du Ghana dans ce domaine a été considérée comme instructive. Ce pays dispose du mécanisme le mieux développé, qui s'étend sur les plans national, sous-régional et continental. On a noté avec un intérêt particulier l'existence d'un secrétariat dynamique, d'un ministère de la coopération régionale et du NEPAD, ainsi que d'un comité interministériel et d'un comité technique interministériel chargé du NEPAD. Le secteur commercial sud-africain, qui était étroitement associé au processus ayant abouti à la mise en place du NEPAD, avait créé un groupe des entreprises du NEPAD; des hommes et des femmes d'affaires nigériens s'employaient à sensibiliser les diverses parties prenantes et le Burkina Faso a chargé un ministère de l'intégration de la coordination des activités liées au NEPAD.

Recommandations

- Il faudrait créer un mécanisme officiel compétent pour faire participer le secteur privé au NEPAD;
- Il faudrait renforcer la capacité du secteur public de manière à le rendre plus sensible et plus attentif aux besoins et aux préoccupations du secteur privé.

ii) *Place accordée par le secteur privé aux priorités sectorielles du NEPAD*

Les représentants ont indiqué que le secteur privé de leurs pays n'avait pas choisi de priorités sectorielles propres au NEPAD, mais qu'il était très présent dans les domaines importants du transport, de l'énergie et des télécommunications (téléphones portables en particulier). Certains représentants ont noté que le secteur privé appuyait également d'autres domaines prioritaires, tels que la mise en valeur des ressources humaines, y compris la question du VIH/sida. Ils ont souligné le potentiel que pouvaient représenter les partenariats entre secteur public et secteur privé en ce qui concernait l'infrastructure et les télécommunications. Ils ont constaté toutefois que, dans la plupart des pays africains, l'expérience de ce type de partenariat était limitée, d'autant plus que beaucoup de ces pays ne disposaient pas du cadre juridique approprié. Une des questions majeures abordées lors de ce débat a été celle de l'utilité de formuler des politiques susceptibles d'encourager le secteur privé à prendre une part plus active dans les domaines de l'infrastructure et des télécommunications.

Recommandations

- Le secteur des technologies de l'information et de la communication devrait être ouvert aux entreprises du secteur privé;
- Un cadre juridique garantissant le succès des partenariats entre les secteurs public et privé devrait être mis en place.

iii) *Mobilisation des ressources du secteur privé*

Les représentants ont noté qu'il n'était pas facile de mobiliser les ressources du secteur privé en vue de la mise en oeuvre du NEPAD. Il fallait sensibiliser le secteur privé au NEPAD et le convaincre du rôle important qu'il peut jouer à l'appui de la mise en oeuvre de cette entreprise. Les représentants ont mis l'accent sur la nécessité d'un réel partenariat pour le développement de l'Afrique, qui tienne compte aussi des intérêts et des préoccupations du secteur privé. Ils ont en outre insisté sur la nécessité de créer un climat de responsabilisation et de transparence réciproques, si l'on entendait mobiliser les ressources du secteur privé en faveur du NEPAD.

Recommandations

- Réduire certaines taxes pour attirer les ressources du secteur privé. Dans certains cas, on pourrait accorder des exonérations, aux entreprises agricoles par exemple, comme mesure d'incitation;

- Créer un environnement favorable aux affaires, notamment en réduisant au minimum les procédures administratives relatives à la création d'entreprises commerciales;
- Promouvoir les partenariats entre investisseurs privés locaux et internationaux;
- Mobiliser des ressources notamment au moyen d'un « impôt de solidarité » pour la mise en oeuvre du NEPAD;
- Faire en sorte que les tribunaux traitent plus rapidement les affaires commerciales;
- Mettre en place des mécanismes pour attirer des envois de fonds de la part des Africains vivant à l'étranger. Dans le cas du Ghana, ce type de ressources atteint environ 1,5 milliard de dollars par an;
- Octroyer des capitaux à risque;
- Faire en sorte que le Gouvernement prévoie des ressources budgétaires à l'appui du NEPAD, comme signe d'engagement, afin d'encourager le secteur privé et les autres partenaires du développement à apporter leur contribution.

iv) Amélioration de la productivité du secteur non structuré

Il a été souligné que les microentreprises et les entreprises du secteur non structuré constituaient le pilier et l'avenir des économies de l'Afrique. Les participants ont signalé que dans la plupart des pays, y compris au Kenya, au Ghana, au Congo et au Sénégal, ces entreprises jouaient un rôle fondamental dans la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté, la prestation de services et le versement de contributions aux petites et moyennes entreprises. Il a donc été convenu de leur accorder une place privilégiée dans les efforts visant à promouvoir le développement économique de l'Afrique dans le cadre du NEPAD.

Recommandations

- Renforcer les compétences des chefs d'entreprise du secteur non structuré (y compris dans le domaine technique et de la gestion) pour les aider à améliorer leur productivité;
- Regrouper en associations les entreprises non structurées pour les encourager à organiser leurs activités;
- Simplifier les formalités d'enregistrement pour encourager les entreprises non structurées à s'inscrire et à bénéficier des services commerciaux offerts;
- Reconnaître le rôle du secteur non structuré et prévoir les mesures d'incitation susceptibles de libérer le potentiel de ce secteur en matière de gestion des entreprises;
- Créer un « fonds de garantie » pour faciliter l'accès des chefs des entreprises non structurées au crédit;

- Reproduire des pratiques commerciales à l'aide de programmes comme EMPREC (programme Entreprises Afrique, basé à Accra);
 - Renforcer les liens entre le secteur privé structuré et le secteur non structuré par l'intermédiaire de la sous-traitance;
 - Encourager les alliances pouvant apporter de la valeur ajoutée entre le secteur commercial structuré et le secteur non structuré;
 - Alléger la dette grâce à l'Initiative pour l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, en tant que moyen de recueillir des ressources (comme dans le cas du Ghana) pour en faire profiter le secteur privé, les microentreprises et les entreprises du secteur non structuré notamment.
- v) *Création d'une synergie entre les groupes d'entreprises du NEPAD et les associations d'entreprises nationales et sous-régionales*

On a observé qu'il existait deux groupes d'entreprises du NEPAD, ce qui a quelque peu inquiété certains participants, persuadés qu'un groupe continental unique, associé peut-être à des groupes ou bureaux sous-régionaux, serait une solution réaliste. Les groupes d'entreprises du NEPAD n'avaient actuellement aucune relation officielle avec les associations d'entreprises, y compris avec les chambres de commerce, dans les pays d'Afrique. Il a été souligné que les chambres de commerce constituaient le centre de liaison des entreprises commerciales en Afrique et que toute tentative de les exclure ferait certainement déraiser les principes adoptés dans le cadre du NEPAD en ce qui concernait la propriété et le partenariat élargi africains. Les participants ont estimé que les groupes d'entreprises du NEPAD étaient essentiellement un club constitué de quelques individus et que toute organisation régionale devait avoir ses racines dans tous les pays d'Afrique et en association avec tous ces pays.

Recommandations

- Il a été proposé de modifier la composition et les objectifs des groupes d'entreprises du NEPAD de manière à refléter les intérêts du secteur privé africain, y compris ceux des petites et moyennes entreprises et du secteur non structuré;
- Il a été demandé aux groupes d'entreprises du NEPAD de se rendre dans chaque sous-région pour rencontrer les représentants du secteur privé dans les différents pays;
- Il a été proposé d'explorer les moyens de créer un groupe continental unique et/ou une association du NEPAD à l'issue du présent atelier.

Groupe II : Recommandations sur la manière de mobiliser l'appui de la société civile, y compris des organisations de femmes, en faveur du NEPAD

Le groupe s'est réuni sous la présidence de M. Olumde Ajayi, participant représentant les organisations de la société civile. Il a examiné trois questions principales dont le compte rendu est présenté ci-après.

i) *Familiarisation avec le NEPAD*

Les participants ont examiné les actions menées et les méthodes utilisées par leurs organisations respectives pour familiariser le public avec le NEPAD. Le représentant du Zimbabwe a indiqué qu'un certain nombre d'ateliers étaient organisés à cette fin dans son pays ainsi que dans la région de l'Afrique australe. Il a toutefois ajouté que dans certains secteurs de la population zimbabwéenne, on avait critiqué le NEPAD du fait qu'il avait été lancé par le Nigéria et l'Afrique du Sud au nom de la communauté internationale.

Le représentant des syndicats a parlé des diverses initiatives de familiarisation avec le NEPAD lancées au sein de son groupe. Il y a eu notamment des ateliers, des exposés, des réunions et des forums de concertation. L'orateur a signalé en particulier la déclaration des syndicats au sujet du NEPAD, qui avait été soumise au Comité des chefs d'État chargé de la mise en oeuvre durant la réunion tenue à Abuja.

En Éthiopie, un groupement d'organisations de la société civile avait été constitué pour surveiller la mise en oeuvre et l'évolution du NEPAD. Le forum consacré aux politiques de gestion du développement a aussi permis d'organiser des initiatives liées au NEPAD, en association avec l'Ethiopia Institute for Peace and Development. Sur le plan gouvernemental, les activités menées n'ont pu être précisées.

Le représentant du Cameroun a déclaré qu'il ne semblait pas exister d'initiatives au niveau de la société civile et que le citoyen ordinaire, les universitaires et le grand public connaissaient mal le NEPAD, voire en ignoraient tout. Le représentant du Burkina Faso a dit que son gouvernement avait organisé un forum en septembre 2002 pour informer la population et le secteur privé de la mise en oeuvre du NEPAD. C'était une des principales occasions auxquelles la société civile avait été invitée à prendre part à un programme du NEPAD.

En Algérie, des réunions ont été organisées par les organisations de la société civile ainsi que par le Gouvernement pour sensibiliser le public au NEPAD. En juin 2001, le Gouvernement algérien a organisé un grand forum regroupant environ 3 000 personnes. Une coalition de 19 organisations de la société civile a ensuite lancé un programme aux mêmes fins dans des centres d'alphabétisation, parmi les étudiants et au niveau de la population en général.

Bien que les activités menées par le Gouvernement de l'Afrique du Sud en ce qui concerne le NEPAD n'aient pas pu être décrites, il était clair que les diverses organisations de la société civile du pays menaient des activités de vulgarisation. Le Centre africain pour une résolution constructive des conflits, en partenariat avec les réseaux pour l'égalité des sexes et les organisations pour la paix et le développement, avait participé aux efforts d'intégration de la perspective sexospécifique dans les structures et programmes continentaux tels que l'Union africaine (UA), le NEPAD, la conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique et le projet de protocole sur les droits de la femme. Ces initiatives ont été organisées sous l'égide du réseau Femmes Africa Solidarité (FAS). Il y a été notamment recommandé de constituer une équipe de travail chargée des questions de parité entre les sexes au sein du secrétariat du NEPAD et d'envisager la possibilité de créer un groupe

de la parité entre les sexes relevant de ce même secrétariat. On a également indiqué que dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance, où l’Afrique du Sud jouait le rôle de coordonnateur, Safer Africa, organisation de la société civile, était en train de rédiger pour le NEPAD, le document cadre concernant l’Initiative pour la paix et la sécurité.

Étant à la présidence du Comité des chefs d’État pour la mise en oeuvre, le Nigéria avait créé un bureau pour coordonner les activités du NEPAD et y sensibiliser le public. Des efforts étaient déployés pour atteindre les divers segments de la société civile et le secteur privé, mais le problème de la capacité d’exécution n’était pas encore réglé. Le Forum des responsables africains organisait des réunions et des concertations aux plans régional et continental. Il fournissait en outre un appui technique au Gouvernement fédéral du Nigéria sur les questions relatives au NEPAD. Le Forum avait été récemment désigné comme partenaire stratégique du bureau nigérian du NEPAD.

On a signalé que le Groupe d’études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social de l’Afrique (GERDDES-Afrique) a organisé des ateliers en collaboration avec des organisations de la société civile et du secteur privé pour explorer les moyens d’incorporer le programme du NEPAD dans les plans de développement nationaux des états francophones d’Afrique occidentale et centrale. Le Ghana a mis au point en certain nombre d’initiatives pour faciliter la mise en oeuvre du NEPAD sur le plan national, y compris un cadre institutionnel constitué comme suit :

- Secrétariat du NEPAD;
- Comité interministériel chargé du NEPAD;
- Comité technique interministériel chargé du NEPAD;
- Ministère de la coopération régionale et du NEPAD.
- Par ailleurs, les initiatives suivantes ont été lancées :
- Réunion des parties prenantes, de la société civile et du secteur privé;
- Réunion stratégique avec les médias;
- Conférence sous-régionale à l’intention des syndicats et du NEPAD;
- Conférence de formation des formateurs à l’intention des responsables gouvernementaux;
- Place accordée aux droits de l’homme dans le NEPAD;
- Campagne d’information sur le NEPAD dans les écoles, les universités, les églises et les communautés rurales.

Compte tenu des données d'expérience échangées et des discussions menées, il était clair que des efforts multiples étaient déployés par la société civile pour familiariser le public avec le NEPAD. Si les participants se sont exprimés plus facilement au sujet des initiatives prises par leurs propres organisations, ils ont également échangé des observations générales quant à d'autres initiatives dont ils avaient connaissance. Il semblait toutefois que les organisations de la société civile n'étaient pas suffisamment informées de la position des gouvernements et des directives que ces derniers avaient fixées à propos du NEPAD et qu'il fallait élargir la portée de l'engagement à ce niveau.

Recommandations

- Il a été convenu que la société civile devait utiliser tous les moyens disponibles ou en créer de nouveaux pour sensibiliser le public au NEPAD;
 - Il faudrait avoir recours à une multitude d'instruments, tels que les ateliers, les médias (documentation visuelle et écrite), les conférences, les séminaires, les dialogues, les politiques, les travaux de recherche, les analyses et les activités de plaidoyer;
 - Les organisations de la société civile devraient s'employer à simplifier la documentation relative au NEPAD et la rendre plus accessible et plus facile à consulter. Le secteur privé et le gouvernement peuvent apporter un appui financier à ce projet;
 - Chaque pays devrait constituer un forum national du NEPAD composé de représentants de la société civile, du secteur privé et du gouvernement pour :
 - Familiariser le public avec le NEPAD;
 - Organiser à l'intention des parties prenantes des réunions stratégiques et de consultation, à divers niveaux et au sein des divers groupes;
 - Élaborer des plans nationaux de développement en se servant du cadre du NEPAD;
 - Prévoir, dans le cadre du document du NEPAD, des mécanismes pouvant servir à surveiller, à évaluer et à identifier les priorités nationales;
 - Le forum tripartite proposé au niveau national devrait alimenter un processus régional et un processus continental, dans le cadre du secrétariat de l'Union africaine et de celui du NEPAD.
- ii) *Rôle des organisations de la société civile, y compris des associations de femmes, dans la réalisation des objectifs du NEPAD*

Il a été noté que la plupart des organisations de la société civile représentées à cette réunion menaient actuellement un certain nombre d'activités à l'appui du NEPAD. Il est vrai que ces organisations n'avaient pas spécialement réorienté leurs activités de manière à appuyer les objectifs du NEPAD, mais leur programme et activités en cours couvraient quelques unes des priorités de ce dernier. Les organisations de la société civile se servaient de mécanismes

divers pour participer au processus de mise en oeuvre du NEPAD malgré le manque d'espace pour le faire et donc la difficulté de proposer de bonnes pratiques pour renforcer ce partenariat. Néanmoins, la méthode de décentralisation adoptée par le Ghana et la participation des organisations de la société civile au Nigéria et en Afrique du Sud ont été citées comme des exemples de bonnes pratiques à suivre pour renforcer la participation de la société civile à la mise en oeuvre du NEPAD.

iii) Problèmes et contraintes liés à la participation de la société civile à la mise en oeuvre du NEPAD

À l'issue de nombreuses discussions, il s'est avéré que le secrétariat du NEPAD n'était pas particulièrement réceptif à l'idée de la participation de la société civile et qu'il fallait donc explorer de nouvelles possibilités de collaboration. On a reconnu qu'un certain nombre d'organisations de la société civile menaient des activités dans le cadre des initiatives visant à garantir la réalisation des objectifs du NEPAD, mais que ces organisations étaient confrontées à un certain nombre de problèmes et de contraintes, notamment :

- Le manque de communication entre et avec les différentes organisations de la société civile, le gouvernement et le secteur privé d'une part, et entre les organisations de la société civile et le secrétariat du NEPAD, d'autre part;
- L'insuffisance de ressources dans la mise en oeuvre du NEPAD;
- La mauvaise coordination aux niveaux national, régional et continental pour ce qui est de la participation de la société civile au NEPAD;
- Le fait que les gouvernements ont tendance à mettre du côté des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales créées ou financées par des donateurs ou par des administrations gouvernementales et à exclure celles qui sont aidées par d'autres groupes d'intérêt.

Recommandations

- Assurer une plus grande participation de la société civile à la mise en oeuvre du NEPAD en favorisant le dialogue et en multipliant les réunions;
- Créer un environnement favorable, mesure essentielle à la participation de la société civile au processus de mise en oeuvre du NEPAD. Dans cette perspective, il a été recommandé d'installer un bureau des organisations de la société civile au secrétariat du NEPAD;
- Faire en sorte que le gouvernement assure un esprit d'ouverture dans toutes les activités ayant trait au NEPAD;
- Tout en appréciant l'appui financier apporté par les donateurs au secrétariat du NEPAD, il faudrait reconnaître aussi l'importance des organisations de la société civile dotées

de la masse critique nécessaire à la mise en oeuvre du NEPAD et à son évaluation ultérieure.

iv) Activités de suivi

En ce qui concerne le suivi, le groupe a proposé les activités suivantes :

- Chaque organisation de la société civile représentée à cette réunion devrait en faire parvenir les recommandations à son gouvernement. À cet égard, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique devrait mettre ces organisations en contact avec les bureaux extérieurs du PNUD en Afrique afin qu'ils concrétisent ces recommandations ensemble au niveau des pays, surtout celles concernant l'organisation des forums nationaux envisagés dans le cadre du NEPAD;
- Il faudrait que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique organise une réunion annuelle regroupant les représentants des organisations de la société civile et du secteur privé pour examiner le rôle de ces partenaires dans la mise en oeuvre du NEPAD, et proposer d'autres moyens susceptibles de faire avancer le processus de mise en oeuvre;
- En collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le secteur privé et la société civile devraient mettre en place des mécanismes pour maintenir la dynamique engendrée dans le cadre de cette réunion;
- On devrait demander au Ministère ghanéen de la coopération régionale du NEPAD d'élaborer un document contenant un aperçu des actions menées par le Ghana en vue de familiariser les diverses parties prenantes avec le NEPAD. Ce document pourrait être communiqué à d'autres pays africains pour servir d'instrument de plaidoyer.

Séance plénière VIII : Synthèse des recommandations et suivi

Durant cette session, les participants ont essayé de consolider certaines recommandations fondamentales émanant de la plénière et des réunions des groupes de travail. Ayant econnu que les recommandations faites dans ce genre de réunion sont souvent de caractère général et difficiles à exécuter, les participants ont proposé les mesures concrètes suivantes :

- La réunion ayant souligné l'importance de l'autosuffisance pour la mise en oeuvre du NEPAD, il a été proposé de constituer un fonds du NEPAD sous les auspices du secrétariat de celui-ci, qui devrait convaincre les parties prenantes de l'importance du recours aux ressources nationales pour mettre en oeuvre le NEPAD;
- Il a été proposé de mener une étude sur la mobilisation des ressources nationales dans le contexte du fonds du NEPAD prévu, qui serait exécutée en l'espace d'une année sous la responsabilité du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Il s'agirait essentiellement d'un document conceptuel;

- Compte tenu du fait que le Ghana avait de l'avance dans le processus de mise en oeuvre du NEPAD, il serait utile de partager les acquis d'expérience de ce pays. À cet égard, il a été proposé que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique adresse une demande officielle au Ministère ghanéen de la coopération régionale, et que l'on élabore un document portant sur l'expérience du Ghana dans le processus de mise en oeuvre du NEPAD, y compris dans l'instauration de partenariats avec les organisations du secteur privé et de la société civile. Cette étude de cas serait intégrée à la publication du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique « Overview on African Development » dans laquelle paraîtront des études similaires en cours de réalisation visant à présenter l'expérience de cinq pays d'Afrique dans la mise en oeuvre du NEPAD;
- Compte tenu des succès réalisés par certaines associations/organisations commerciales comme la Kenya Manufacturers Association, le Black Management Forum of South Africa et l'Uganda Manufacturers Association, notamment dans le cadre du NEPAD avec leurs membres respectifs, il a été proposé que ces associations partagent leurs données d'expérience avec d'autres associations commerciales du continent africain, et cela grâce à un dialogue soutenu (ateliers, séminaires, réunions, publications, etc.;
- Les organisations du secteur privé devraient appuyer la création de réseaux et définir des domaines thématiques pour le suivi du futur engagement;
- Les participants devraient collaborer étroitement avec les bureaux extérieurs du PNUD sur les domaines thématiques du futur engagement. À cet égard, il faudrait organiser, dans un an, un forum consacré à la création d'un réseau regroupant les associations/organisations commerciales;
- Il a été proposé d'encourager les participants à continuer d'échanger des informations par l'intermédiaire du courrier électronique en mettant en évidence la contribution de leur organisation à la réalisation des objectifs du NEPAD;
- Il a été également proposé que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique rencontre chaque année les organisations du secteur privé et de la société civile. Ces réunions devraient être ciblées sur le plan thématique et aboutir à des résultats concrets. Il a été proposé que la réunion de l'année à venir porte notamment sur le projet de document conceptuel concernant la mobilisation des ressources nationales pour la mise en oeuvre du NEPAD;
- Les recommandations de l'atelier devraient être communiquées aux gouvernements africains par l'intermédiaire de leurs missions respectives à New York, aux secrétariats du NEPAD et de l'Union africaine, aux associations du secteur privé et à toutes les autres parties s'intéressant au développement de l'Afrique;
- Le rapport de la présente réunion devrait également être communiqué aux bureaux extérieurs du PNUD en Afrique qui, le cas échéant, pourraient participer à la mise en oeuvre de certaines recommandations;

- Des structures et/ou des mécanismes nationaux devraient être mis en place pour appuyer les objectifs du NEPAD;
- Compte tenu du fait que les pays africains suivent chacun leur rythme pour accéder à la démocratisation et à la bonne gouvernance (condition préalable à la réalisation du NEPAD), il importe de disposer d'indicateurs pour certains domaines clefs, comme la gouvernance, afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés à cet égard.

III. Séance de clôture

Pour clore la réunion, le Président a rappelé quelques uns des principaux points examinés, soulignant le fait que le NEPAD était une initiative africaine qu'il fallait promouvoir sur le terrain et que la contribution de la société civile y occupait une place primordiale. Il a remercié les organisateurs de leur décision de tenir cette réunion à Accra et de l'aide qu'ils ont apportée pendant son déroulement. Il a en outre remercié les participants pour leur contribution active à cette manifestation.

Dans ses observations finales, Mme Stevens, Directrice du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a remercié à son tour les participants. Elle a rapidement évoqué la mission du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui consiste à mener des activités de plaidoyer en faveur du NEPAD. Elle a mentionné le rôle des pouvoirs publics dans la conduite du processus de mise en oeuvre et la mobilisation de nouvelles parties prenantes, ajoutant que les efforts déployés par le Gouvernement du Ghana en apportaient certainement la preuve. Elle a souligné la nécessité d'échanger les bonnes pratiques avec les pays africains et a assuré aux participants que le rapport sur les travaux de l'atelier serait communiqué aux ministères compétents et aux bureaux extérieurs du PNUD dans les pays africains. Elle a prié instamment les participants de conserver leur enthousiasme et de continuer à établir des liens et à échanger des informations concernant leurs activités afin d'appuyer la mise en oeuvre du NEPAD.

ANNEXES

Ces trois annexes n'apparaissent que dans la version anglaise.

Annex I: Séance d'ouverture : déclaration et remarques	23
Annex II: Programme de travail	33
Annex III: Liste des participants.....	35